

DOSSIER

LE CORDON SANITAIRE MÉDIATIQUE, UN MÉCANISME UNIQUE EN EUROPE



Geert Wilders, Filip Dewinter et Sam Van Rooy en visite à Molenbeek / Belga

Le cordon sanitaire médiatique, rebaptisé "clause de responsabilité sociale et démocratique" par le Conseil de Déontologie Journalistique, fait office d'ovni dans le paysage médiatique européen. Initié par la RTBF, formalisé par le CSA en 1999 et rendu obligatoire pour les médias audiovisuels de Fédération Wallonie Bruxelles, son principe est étendu, via recommandation du CDJ, à l'ensemble de la presse d'information francophone et germanophone en 2011. Des années plus tard, comment est-il concrètement appliqué par les rédactions ? Permet-il de ralentir concrètement la montée de l'extrême droite ou au contraire ne survit-il qu'en l'(heureuse) absence d'un mouvement extrémiste installé en Belgique francophone ? Des questions abordées par Sylvain Anciaux et Catherine Joie.

A lire en page 6

JUIN 2024 : ET APRÈS ?

QUELLES PERSPECTIVES POUR LES JOURNALISTES EN 2024-2029 ?



Jacqueline Galant, ministre des médias / Belpress

Suite au scrutin du 9 juin dernier, la donne a changé. Qui dit nouvelle majorité dit nouvelles orientations, nouveaux engagements et redéfinition des trajectoires. A ce stade, peu d'informations précises nous sont parvenues quant aux intentions du nouveau Gouvernement en termes de médias, de statut de la presse ou encore de conditions de travail des journalistes. La déclaration de politique communautaire reste vague, résumant les perspectives médiatiques en un court chapitre. Bref aperçu par Benoit Toussaint.

A lire en page 5

N°263
SOMMAIRE

02 Edito - "Ne dites plus cordon sanitaire médiatique" \

03-04 Actus AJP \ Brèves

05 Elections 2024 : quelles perspectives pour les journalistes ? \

06-11 Dossier - Le cordon sanitaire éradique-t-il vraiment l'extrême droite ? (06) \ Les rédactions pas prêtes à couper le cordon (08) \ Cas concret : les dépêches Belga (10)

12 Ils et elles publient \

AJP

NE DITES PLUS "CORDON SANITAIRE MÉDIATIQUE"



Bien avant les élections de juin, comme en prévision de celles d'octobre, le Conseil de déontologie journalistique a republié sa Recommandation sur la couverture des campagnes électorales dans les médias, accompagnée d'un texte de référence sur « la clause de responsabilité sociale et démocratique ». C'est le nouveau nom du cordon sanitaire médiatique - l'idée du CDJ étant d'éviter les confusions avec le cordon sanitaire politique, et de mettre l'accent sur les rôle et responsabilité journalistiques.

On connaît la portée de ce cordon, mais un petit rappel n'est jamais inutile : « *Les rédactions sont invitées à ne pas donner d'accès direct à l'expression des candidats, listes, partis, mouvements... qu'elles identifient comme liberticides ou antidémocratiques, ou dont elles constatent que leur programme ou leur discours entre en contradiction avec les lois réprimant le racisme, le sexisme, la discrimination ou le négationnisme* ». (...) Ou, dit positivement : « *Hors accès direct à l'expression, les journalistes et les médias d'information peuvent donner la parole aux formations et mouvements antidémocratiques ou rendre compte de leur programme, de leurs idées, de leurs actions... Il est en effet possible dans ce cas d'y appliquer un traitement journalistique ad hoc : recoupement, vérification, mise en perspective, distance... autant de principes déontologiques fondamentaux* ».

C'est précisément parce que les journalistes et médias ont cette double responsabilité – légale et déontologique – qu'ils doivent être en mesure de garder le contrôle en temps réel sur les propos diffusés.

Voilà pour l'essentiel de la recommandation du CDJ, qui lie donc sur une base consentie d'autorégulation, l'ensemble des médias membres du CDJ et les journalistes, en FWB comme en Communauté germanophone. Il est important d'ajouter que pour les médias audiovisuels de la FWB, la norme passe de recommandation à règlement obligatoire, via l'approbation par le Gouvernement, puis publication au Moniteur belge, du règlement du CSA « relatif aux programmes sur les services de médias audiovisuels en période électorale ». On notera par contre que le cordon sanitaire médiatique est tombé en charpie en Flandre, il y a déjà 20 ans.

Mais qu'il s'agisse d'autorégulation ou de régulation, il existe un consensus parmi les médias et les journalistes de la FWB pour appliquer ces normes, en ce compris en dehors des périodes électorales. Consensus ne signifie pas pour autant absence de débat ou de réflexions : le cordon est-il encore pertinent à l'ère des réseaux sociaux ? Empêche-t-il vraiment les opinions antidémocratiques ou liberticides de percoler ? Ne vaudrait-il pas mieux réellement débattre avec les porteurs d'idées antidémocratiques, histoire de bien les déconstruire ? On pourrait écrire des bouquins pour répondre à ces questions, mais jetons un œil sur la France, au hasard, là où aucun cordon n'existe : avec la bollorisation d'une partie des médias, la banalisation à profusion des idées d'extrême-droite, le vedettariat assumé toute honte bue d'Hanouna ou de P. Praud... voilà un PAF qu'on laisse volontiers en dehors de nos frontières. Débattre avec les porteurs de discours de haine ou discriminants, c'est les légitimer dans l'espace public. Les journalistes sous estiment souvent leur rôle. A l'AJP, on encourage la prise de responsabilité sociale et démocratique des journalistes. Alors, qu'on l'appelle encore cordon ou pas, longue vie cordon sanitaire médiatique !

Martine Simonis, Secrétaire générale de l'AJP

>> Dossier à lire en page 6

Droits d'auteur : un retour au 50/50 pour (certain-es) journalistes indépendant-es

Le 18 juillet dernier, le service des décisions anticipées de l'administration fiscale a **validé la demande de ruling** portée par les éditeurs de presse quotidienne francophone et l'AJP. Ce ruling permet, pour les journalistes indépendant-es prestant pour les **éditeurs de presse quotidienne** membres de lapresse.be (IPM, Rossel, groupe SudInfo, Mediafin) de **revenir à la ventilation 50% prestations / 50% droits d'auteur**, d'application avant l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des droits d'auteur.

Si le ruling aboutit *in fine* à un résultat positif (retour au 50/50 et donc optimisation des revenus nets des journalistes freelances), sa mise en oeuvre implique des démarches administratives plus lourdes et quelque peu techniques tant pour les éditeurs que pour les journalistes : un système de double facturation est en effet nécessaire, de même que deux paiements différents, permettant de distinguer, d'un côté, la prestation (création du contenu) et les droits d'auteur directement liés à cette prestation (droits primaires, de première exploitation), soumis au ratio strict 70/30 et, de l'autre, les droits d'auteur liés aux autres exploitations (droits secondaires), sortant du cadre de la réforme.

Un ruling similaire a été obtenu côté néerlandophone, le 50/50 pouvant être mis en oeuvre pour les collaborations avec

Belga, Roularta, DPG Media, Mediahuis NV, Mediafin et Euractiv Media network.

La plupart des éditeurs concernés ont communiqué à leurs journalistes prestataires la marche à suivre pour facturer selon la nouvelle formule et les ventilations à appliquer sur chacune des factures. L'AJP a publié sur son site une note similaire (disponible sur ajp.be).

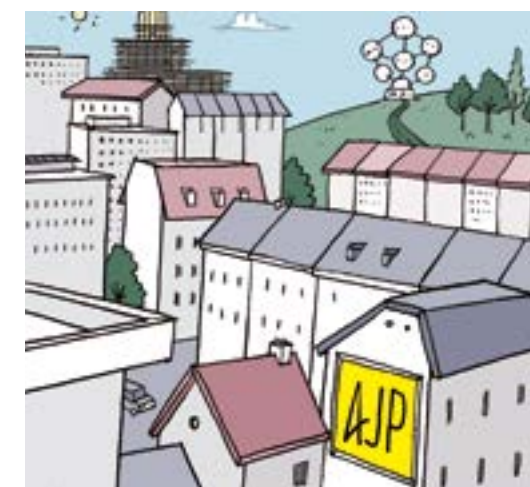
Quid des autres éditeurs / titres ?

Attention, pour les collaborations avec les **titres de presse périodique**, détenus par des éditeurs ne faisant pas partie de lapresse.be ou des éditeurs néerlandophones précités, **le ruling ne s'applique pas**. Les journalistes indépendant-es fournissant des œuvres pour ces titres doivent donc respecter la loi du 26 décembre 2022 et le ratio de 60/40 en 2024, et de 70/30 à partir de 2025. Idem pour les journalistes prestant pour les médias audiovisuels.

Utile rappel également : les journalistes passant par des tiers facturant comme SMart ou par des sociétés d'interim ne sont pas concernés par ce ruling, n'ayant pas le statut d'indépendant-e.

Infos/questions : ajp.be ou jil@ajp.be.

J.T.



Nouvelles agrégations

MAI - JUIN - JUILLET 2024

PROFESSIONNEL-LES

ANCIAUX Sylvain	Freelance
AYOUB Laurick	Freelance
BAGUETTE Maryse	Vedia
BERLIER Emeline	Freelance
BOXHO Marion	Freelance
BURTIN Adrian	Belga
CASPERS Florian	L'Avenir
CLINCKART Olivier	Freelance
DEKIMPE Nicolas	Sudinfo
DEVILEZ Alice	Freelance
GILLE Robin	Freelance
GONDON Laurence	Freelance
GOUBAU Aurélien	Freelance
GUTIERREZ CARMONA Belén	REVOLVE
HENNEQUIN Emeline	No Télé
LAMBRECHT Marine	Freelance
MAESSCHALCK Matthieu	Freelance
MAILLET Thibault	Instant News Services
MUNIZ GARCIA DE SOUZA Raphael	REVOLVE
REGNIER Charles	L'Echo
SPITZER Mariano	Freelance

STAGIAIRES

BIRCIC Yves	Freelance
GASPAR Océane	Védia
MORETTINI Antonio	Freelance
DEBAUCHE Marie	Freelance
DE CONINCK Sophie	Freelance
PERINI Gaëtan	RTL Belgium
DUBUC Léa	RTL Belgium
GOBIET Nicolas	Freelance
BUELENS Christel	La Revue Nouvelle
DEFOUR Léa	Freelance
JAHIER Camille	Freelance
CANU Louise	Espace de Libertés
DAVLETMIRZAEVA Juliette	RTL-TVI
BOURION Jonas	Freelance

COLLABORATEUR DE PRESSE

DEFrance Matthieu	Freelance
-------------------	-----------



Didier Bennert devient directeur du groupe **IPM** (médias), succédant à **Sébastien Desclée**.

Chez **RTC**, **Philippe Malburny** a quitté sa fonction de rédacteur en chef. Il est remplacé par **Nathalie Evrad**.

A la Maison des Journalistes, **Talha Javed** a rejoint la **SAJ**. Il remplace **Jonas Van Overwaelle**, désormais en charge du secrétariat de la **Commission d'agrégation**.

L'AJP a accompagné de **nombreux départs de journalistes** ces derniers mois - licenciements, démissions ou ruptures de commun accord - dont une dizaine rien qu'à **LN24**. On a conseillé, négocié, (re)calculé les préavis, vérifié les décomptes, relu les documents sociaux ou rédigé les conventions de départ.

LE CORDON SANITAIRE ÉRADIQUE-T-IL VRAIMENT L'EXTRÊME DROITE ?

par Sylvain Anciaux

En Belgique comme ailleurs, nombreux sont ceux qui attribuent les défaites électorales de l'extrême droite francophone au cordon sanitaire médiatique. C'est, finalement, se demander qui de l'œuf ou la poule est venu le premier. Analyse d'un dispositif unique en Europe.

Le 9 juin dernier, l'extrême-droite belge francophone est restée dans sa coquille là où, chez nos voisins flamands et européens, elle prenait la forme d'une bête de plus en plus imposante. Derrière ces défaites électorales à répétition, un outil : le cordon sanitaire médiatique. Incompris par beaucoup à l'étranger, il est envié par d'autres, à l'image du député de La France Insoumise Benjamin Lucas qui proposa, en octobre 2022, une "taxe anti-Zemmour" sanctionnant les médias qui diffusent des propos incitant à la haine et à la discrimination en les taxant de 5,5% à 90%. Hélas, dans une France où l'extrême-droite semble se renforcer sans cesse, la proposition de Monsieur Lucas, bien que pertinente, pourrait s'avérer contre-productive. Explications.

0,92% des voix, donc. C'est le score réalisé par le nouveau parti Chez Nous, seul représentant de l'extrême-droite en Belgique francophone. Bien qu'affichant une mine plutôt satisfaite de ces premiers résultats, Chez Nous s'est exaspéré du "cordon sanitaire anti-démocratique" pour justifier son absence dans une assemblée législative. Son cousin néerlandophone, le Vlaams Belang, progresse encore, mais la presse s'interdit de parler de victoire pour le parti d'extrême droite. Malgré deux sièges de gagnés à la Chambre, et huit au parlement flamand, l'impression générale est à une défaite de l'héritier du Vlaams Blok. Ou plutôt une victoire de la N-VA sur celui-ci. Ainsi, au lendemain des élections du 9 juin 2024, La Libre titre sur "le barrage jaune" érigé par la N-VA contre le Belang. La DH souligne la "digue jaune" qui fait de "l'ex-affreux Jojo de la politique belge il y



Geert Wilders, Filip Dewinter et Sam Van Rooy en visite à Molenbeek / Belga

a quelques années, (...) figure de rempart utile pour contenir une droite bien plus radicale encore". Le Soir, de son côté, est le seul à rappeler en titre que "le dimanche reste noir".

À partir de là, le raisonnement semble aller de lui-même. Si la Belgique francophone ne connaît pas de poussée brune dans les urnes, c'est en raison de son interdiction de prise de parole en direct dans les médias, de citations cadrées dans la presse, et d'un journalisme belge francophone qui serait résolument antifasciste. Seulement, c'est peut-être confondre cause et conséquence.

LA RTBF AVANT-GARDISTE

Avant de poursuivre dans son analyse, celle de ses limites et des fantasmes qu'il suscite, il semble opportun de rappeler en quoi ce dispositif inédit en Europe consiste. Aux racines du cordon sanitaire médiatique se trouve un fait politique : le dimanche noir du 24 novembre 1991. Lors de ce scrutin législatif, la population néerlandophone consacre 12 sièges au Vlaams Blok à la Chambre et un accès au Conseil d'Administration de la VRT. Sentant la vague raciste, nationaliste et réactionnaire monter et afin d'éviter qu'elle ne déferle côté francophone, la RTBF décide d'imiter

le cordon sanitaire politique, fraîchement instauré sur proposition de l'écologiste flamand Jos Geysels, en ne donnant plus la parole à l'extrême droite sur ses antennes TV et radio. Ce qui relève alors encore d'une pratique isolée devient un principe général dès 1999, lorsque le CSA institutionnalise le cordon sanitaire médiatique et l'élargit à l'ensemble des médias audiovisuels francophones. Si le cordon médiatique est validé par le Conseil d'État la même année, le règlement du CSA deviendra un texte contraignant pour les médias de l'audiovisuel en 2011, lorsqu'il est approuvé par le Gouvernement de la fédération Wallonie-Bruxelles. Le CDJ généralisera la pratique à l'ensemble des médias, et donc y compris écrits, en englobant les médias de la communauté germanophone. La Flandre, elle, observe le mouvement sans y prendre part. On y reviendra.

La chose est donc un peu plus complexe qu'un simple refus d'antenne ou de citation. Le 7 juillet 2023, le CDJ a redéfini, à travers dix questions, ce qu'il appelle justement "la clause de responsabilité sociale et démocratique", prenant donc en compte les principes déontologiques du métier. Un nouveau nom donné au cordon sanitaire médiatique visant à rappeler les répercussions prévisibles de la diffusion de l'information sur la société. "Cet engagement est repris dans le quatrième principe général de la Recommandation du CDJ sur la couverture des campagnes électorales dans les médias, qui mentionne l'engagement des rédactions à ne pas donner d'accès direct à l'expression de candidats, listes, partis, mouvements, ... qu'elles identifient comme liberticides ou antidémocratiques, ou dont elles constatent que leur programme ou leur discours entre en contradiction avec les lois réprimant le racisme, le sexisme, la discrimination ou le négationnisme."

La recette miracle semblait donc toute trouvée : encadrez les discours fascistes et ceux-ci ne se retrouveront pas dans les parlements. Si bien qu'à la même époque, en Flandre aussi, malgré un paysage médiatique dans lequel le cordon sanitaire n'a pas réussi à se généraliser, quelques journaux tels que De Morgen ou Humo l'appliquent. Néanmoins, sans un cadre légal appuyé, et face à la montée du Belang et de ses idées, la stratégie ne dure pas et

En Flandre, sans un cadre légal appuyé, et face à la montée du Belang et de ses idées, la stratégie ne dure pas

De Morgen publie, en 2016, une première interview de Filip Dewinter, alors député Vlaams Belang au parlement flamand. Dans l'éditorial accompagnant l'interview de Dewinter, le rédacteur en chef du Morgen, Bart Eeckhout, dénigre ouvertement les positions du Belang. Il justifie la publication de l'interview à travers le rôle sociétal de son média. "Les principes moraux ne doivent pas exclure une information correcte et critique. C'est ce que l'on peut appeler un point de vue progressiste. C'est aux électeurs de faire un choix, c'est aux politiciens démocratiques de juger s'ils peuvent coopérer avec le VB." Toujours est-il que Filip Dewinter se réjouissait de ce changement de posture éditoriale de la part d'un quotidien flamand. L'élu d'extrême-droite disait, en début d'interview : "C'est un dernier bastion qui tombe".

UNE QUESTION DE CONTEXTE

En Belgique francophone, Wilfried est l'un des rares médias de presse écrite à avoir invité Tom Van Grieken dans ses pages. Au printemps 2020, au milieu de tout un dossier sur l'extrême droite, l'interview au format "questions-réponses" du jeune président d'extrême droite a suscité pas mal d'inquiétudes dans le milieu médiatique. "On l'a fait parce qu'on pensait que c'était utile, justifie le rédacteur en chef du trimestriel, François Brabant. En trois ou quatre ans, un parti moribond a grimpé au point de passer premier, devant les chrétiens démocrates, les socialistes, les libéraux, les écologistes et devant l'autre grand phénomène du XXIème siècle de la politique belge, Bart De Wever." Pour François Brabant, informer ses lecteurs sur les ressorts de l'extrême droite en mettant son représentant face à ses convictions permet de mieux l'analyser, et donc de mieux s'en prémunir. Oui mais. Ouvrir ses pages à un président de parti se

définissant comme "un Flamand qui a des problèmes avec la société multiculturelle" et cherchant à démontrer que les précédents vainqueurs des élections en Flandre (Verhofstadt, Letermé, De Wever) ignorent la volonté des électeurs, est-ce rendre service à la démocratie ?

C'est là que Léonie de Jonge, chercheuse de l'Université de Groningen et titulaire d'une thèse sur le cordon sanitaire médiatique, perçoit toute la différence entre les journalistes du nord et du sud du pays. "En Wallonie, nombre de journalistes se sentent chiens de garde de la démocratie. Il y a un sentiment de vraie mission d'éducation de la société. En Flandre, les journalistes disent que c'est une position paternaliste. Qu'en tant que médias, la seule chose à faire est de présenter l'information à l'audience et que cette dernière décide de ce qui est bien ou mal."

" Une fois qu'il y a des trous dans le barrage, il se brise. La raison pour laquelle il tient en Wallonie c'est parce que tous les médias, publics comme privés, participent à son maintien "

Léonie de Jonge, chercheuse

Il faut dire également que la question d'un encadrement de la parole d'extrême-droite s'inscrit dans un contexte tout à fait différent de part et d'autre de la frontière linguistique. "D'abord, en Belgique francophone, c'est codifié, mis sur papier, et explicite. En Flandre, le cordon médiatique n'a jamais été codifié et institutionnalisé. Ensuite, l'autre raison tient au fait que cela a été mis en place avant que l'extrême droite wallonne ne se développe. La codification et le timing sont donc super importants. À cela il faut ajouter le fait que ça soit complètement hermétique, que tout le monde participe. Une fois qu'il y a des trous dans le barrage, il se brise. Et la raison pour laquelle il tient en Wallonie c'est parce que tous les médias, publics comme privés, participent à son maintien." (lire

DOSSIER

CORDON SANITAIRE MÉDIATIQUE

ci-après comment les journalistes politiques francophones appliquent le cordon sanitaire au quotidien). Mais la chercheuse précise également que les cordons sanitaires médiatique et politique vont de pair. La tension médiatique en faveur de l'extrême-droite vient, aussi, des échanges au parlement, et de la crédibilité que les autres partis lui accordent. *“Plus gros est devenu le Vlaams Belang, plus douce est devenue sa couverture médiatique. De plus en plus de journaux se sont aussi sentis forcés de couvrir, de le traiter comme un acteur normal.”*

Outre l'encadrement médiatique, d'autres éléments ont constitué un solide frein au développement de l'extrême-droite en Belgique francophone, comme l'analyse le politologue du Crisp, Benjamin Biard. *“L'offre est un petit peu biaisée, elle est rendue difficile, notamment par la société civile, par la question de ce cordon sanitaire médiatique, et sur une série de personnes qui n'arrivent pas à s'entendre, se divisent sur des questions parfois très privées d'ailleurs, qui n'ont rien de politique.”* En clair,

l'histoire de l'extrême-droite francophone, c'est surtout une histoire de divisions. Pour autant, si Benjamin Biard constate que la digue électorale tient en Belgique francophone, les idées d'extrême-droite, elles, gagnent du terrain. Sur Facebook, par exemple, les publications de Chez Nous sur l'immigration ou l'Islam atteignent

La responsabilité médiatique face à l'extrême-droite est primordiale. Comme un barrage, la moindre fissure risque de faire intensément grimper la pression sur tout le reste de la digue.

facilement les 1000 interactions, soit dix fois plus que la moyenne des publications

du PS ou du PTB, pourtant souvent pointé du doigt pour booster sa visibilité sur le réseau social.

Dans ce contexte, et face aux élections communales du 14 octobre pour lesquelles Chez Nous a affirmé vouloir entrer dans certains conseils communaux, la responsabilité médiatique face à l'extrême-droite est primordiale. Comme un barrage, la moindre fissure risque de faire intensément grimper la pression sur tout le reste de la digue. *“Les médias mainstream sont toujours des ‘Gatekeepers’, conclut Léonie de Jonge. Une chose que les médias sociaux ne peuvent pas, et que seuls les médias traditionnels peuvent, c'est poser les stigmates de l'extrémisme. Ce n'est pas Twitter qui a fait élire Trump, ce sont CNN et Fox.”*

Propos recueillis en 2023 par Milena de Bellefroid et Sylvain Anciaux dans le cadre d'un travail pour Le Monde Diplomatique.

Rédaction et actualisation : Sylvain Anciaux

ne faut pas lui donner la parole directement, ni banaliser son discours, mais s'ils n'avaient pas autant de sièges à la Chambre, ils n'auraient pas autant de légitimité”, analyse Gauvain Dos Santos, journaliste politique à La Dernière Heure.

Alors, comment parler de la deuxième force politique du pays, dont le projet politique s'appuie assez clairement sur une vision nationaliste, séparatiste et de préférence nationale, tout en respectant le cordon sanitaire ? *“En général, la prise de distance peut prendre plusieurs formes, explique Bernard Demonty. On peut interroger Unia ou une association pour démontrer que le mouvement et ses racines sont d'extrême droite, ou l'on fait un édito disqualifiant les propos, on rappelle les antécédents de la personne...”* Les différents textes officiels abordant le cordon évoquent en effet un “traitement journalistique”, ouvrant le champ des opportunités d'encadrement de la parole soumise au cordon.

“La prise de distance peut prendre plusieurs formes. On peut interroger Unia ou une association pour démontrer que le mouvement et ses racines sont d'extrême droite, ou l'on fait un édito disqualifiant les propos, on rappelle les antécédents de la personne...”

Bernard Demonty, Le Soir

NOUVELLES DROITES

S'il est connu et généralement maîtrisé dans le milieu journalistique, ce n'est pas pour autant que le cordon sanitaire n'est pas testé. Dernier exemple en date en mars dernier avec l'arrivée de Drieu Godefridi sur les listes de la N-VA dans le Brabant wallon. Si l'homme était étiqueté par beaucoup à l'extrême droite, le parti de Bart de Wever n'est pas sujet au cordon



sanitaire médiatique, et sa présence sur la liste du parti a déclenché un tourbillon de questions. La DH était le premier média francophone à publier une interview du philosophe polémique dans ses colonnes, accompagnée d'un édito justifiant ce choix. Gauvain Dos Santos se souvient. *“En le qualifiant directement comme un homme d'extrême droite, Ecolo a fait peser beaucoup de pression sur les rédactions, insinuant que ceux qui lui tendront le micro briseront le cordon sanitaire. Ça a été un moment d'interrogations très fortes, moi-même je me suis posé la question sur ce rôle sociétal.”*

Quand Gauvain Dos Santos décide de rencontrer Drieu Godefridi, il le fait, selon lui, dans l'intérêt du public. *“Pour moi, le journaliste, c'est celui qui va là où les autres n'ont pas envie d'aller, dans les zones sombres”,* ce qui lui permettra de vérifier si le nouvel homme de la N-VA doit, oui ou non, être mis sous cordon. *“En sortant de là, je me suis dit que c'était difficile de tracer la ligne”,* concède-t-il. Au Soir, *“on a considéré qu'il n'y avait pas de cordon sanitaire contre lui, vu qu'il n'y en a pas contre la NVA”,* expose Bernard Demonty. *Dans sa campagne, on n'a pas constaté de propos d'extrême droite. Mais dès l'annonce de sa candidature, on a fait une réunion pour en discuter. On est arrivé à cette décision tout en s'imposant une vigilance. Ce n'était pas une décision irréversible.”* Des réunions de style, il risque encore d'en avoir au sein de la rédaction établie rue Royale, comme lorsqu'un membre du

défunt Parti Populaire fût annoncé sur la liste de Mons en Mieux pour les élections communales d'octobre prochain.

En clair, journalistes et médias se posent des questions quant à l'émergence de nouvelles formes de discours à la droite de la droite. Pour ce qui est de l'extrême droite connue et reconnue, pour l'instant, la digue tient. Pour rappel, le cordon sanitaire ne s'applique ni aux partis, ni aux personnes, mais aux discours. *“C'est facile de faire parler de soi en tenant des propos limites voire extrémistes, parce que ça choque et que ça va faire une publication”,* constate Pascale Serret, journaliste à L'Avenir et dans le métier depuis 1989, période depuis laquelle elle voit peu d'intérêt dans les propos de l'extrême droite francophone. *On doit pouvoir, nous journalistes, ne pas se faire prendre au piège et vider l'abcès. À un moment, il faudra prendre une décision et bannir les propos d'extrême droite (même venus de partis qui ne le sont pas, Ndlr). Il faut pouvoir dire qu'il y a des dérapages, les dénoncer, les exposer dans un article et dire que cette personne n'aura plus d'interview dans nos colonnes.”* Car, comme le souligne Quentin Joris, newsmanager du service politique de L'Écho, *“de nombreux propos d'extrême droite tombent sous le coup de la loi, donc il ne faut surtout pas les diffuser. C'est un service qu'on rend à nos lecteurs. On évite de polariser de manière idiote, et on joue ce rôle de filtre.”*

Sylvain Anciaux

LES RÉDACTIONS PAS ENCORE PRÊTES À COUPER LE CORDON

par Sylvain Anciaux

Les journaux francophones portent toujours une haute estime au cordon sanitaire médiatique. Mais à l'heure où le paysage politique change, de nouvelles questions se posent quant à ce dispositif.

La vague brune qui gagne l'Europe depuis plusieurs années n'épargne pas la Belgique. Dans le Royaume, l'extrême droite prend une forme atypique : nationaliste, indépendantiste et massive en Flandre, plus traditionnelle (et timide) en Belgique francophone, où elle est confinée par un cordon sanitaire médiatique. Les partisans de Chez Nous, seul représentant plus ou moins crédible de l'extrême droite francophone (bien que

boudé par le Rassemblement National), hurlent à la censure pour justifier le fait qu'il n'ait pas récolté 1% lors des dernières législatives. Côté flamand, rares sont ceux qui comprennent le bienfondé du cordon sanitaire, et les observateurs s'inquiètent souvent de la position de “martyr de la démocratie” que procurerait ce dispositif unique en Europe aux ennemis de cette même démocratie. Dans les rédactions francophones, on serre les dents, et même :

on les montre à ceux qui, côté politique, voudraient contourner le cordon sanitaire par de vils stratagèmes.

“Il n'est pas question de ne pas parler de ce qui monte”, expose clairement le chef du pôle “Pouvoirs” du Soir, Bernard Demonty. D'autant plus qu'en Flandre, le Belang ne se satisfait pas de monter : il est déjà là. *“Son rôle sur le processus décisionnel démocratique et politique n'est pas anodin. Il*

UN CAS CONCRET : UNE DÉPÊCHE BELGA VITE TRADUITE QUI EN DIT LONG SUR LA GESTION QUOTIDIENNE DU CORDON MÉDIATIQUE EN BELGIQUE

par Catherine Joie

Le Vlaams Belang organise une manifestation à Bruxelles. Belga couvre ? Ne couvre pas ? Si oui, comment comprendre et bien utiliser les dépêches écrites en néerlandais relatives à un événement d'extrême droite ? C'était il y a un an, mais c'est (peut-être) un cas d'école.

Le 29 mai 2023, le Vlaams Belang invitait ses sympathisants à se rassembler à Bruxelles pour le lancement de sa campagne électorale (un an d'avance, jamais trop tôt). Philippe Close (bourgmestre PS de Bruxelles) avait bien tenté d'interdire la manifestation, mais le Vlaams Belang s'était tourné vers le Conseil d'Etat et avait obtenu gain de cause. Résultat des courses : le 29 mai, à 14h, Tom Van Grieken prenait la parole sur une estrade place de l'Albertine.

À 13h45, un article était déjà disponible sur un site d'info généraliste francophone. À 14h32, le même article est publié sur un autre site d'info, appartenant au même groupe média. Dans les deux cas : une citation de Tom Van Grieken, mais attribuée au Vlaams Belang en général, est reprise en titre (« *"Je n'ai jamais vécu ça": le Vlaams Belang dénonce le bourgmestre de Bruxelles pour sa contre-manifestation* »). Le reste du papier contient d'autres citations ; aucun des propos n'est légalement répréhensible. Techniquement, le cordon médiatique et la liberté d'expression sont respectés. Tout va bien ?

On le sait : les citations reprises en titre conviennent particulièrement aux algorithmes qui fournissent du contenu aux internautes. Titrer avec une citation du Vlaams Belang revient dès lors à pousser en « une » de plateformes de diffusion un propos tenu par un parti d'extrême-droite.

(raciste, populiste, anti-islam, ultra-conservateur, nationaliste). Le propos est peut-être anodin, mais le parti ne l'est pas. De la responsabilité journalistique (et démocratique) à participer à la circulation et à la normalisation d'un projet politique dangereux...

Si l'article est publié par deux quotidiens généralistes, il est (dans les deux cas) signé « Belga ». Rien de nouveau à cela : l'agence Belga livre des dépêches à ses clients et ces derniers peuvent les publier directement – auquel cas la responsabilité éditoriale revient au client et non à Belga.

On le sait : les citations reprises en titre conviennent particulièrement aux algorithmes qui fournissent du contenu aux internautes. Titrer avec une citation du Vlaams Belang revient dès lors à pousser en « une » de plateformes de diffusion un propos tenu par un parti d'extrême-droite.

Or, le 29 mai : qui a livré quoi ? Attention, twist.

L'agence de presse Belga (nationale et bilingue) est organisée en deux rédactions politiques, l'une francophone et l'autre néerlandophone. Ces deux rédactions travaillent chacune avec leur sensibilité éditoriale, notamment lorsqu'il s'agit d'appliquer le cordon médiatique / la clause de responsabilité sociale et démocratique pour couvrir l'actualité des partis d'extrême-droite.

Puisque les clients de Belga ont accès aux deux fils de dépêches (FR et NL) et qu'une traduction rapide est possible via Deepl et autres Google Translate... Un média peut piocher dans l'ensemble des dépêches pour traduire à sa guise celles qu'il souhaite. La dépêche du 29 mai 2023 provenait ainsi de la rédaction néerlandophone de Belga. Il en est ressorti, sur les sites des deux quotidiens francophones, un résultat plutôt bancal – des expressions étranges, des mots non-traduits, un propos un peu désarticulé et surtout, vis-à-vis du cordon sanitaire médiatique, un rendu plutôt éloigné des pratiques de la rédaction FR de Belga.

« Du côté francophone, on choisit une mise à distance avec l'extrême-droite, explique Olivier Charles, newsmanager francophone chez Belga, ce qui signifie

qu'on met toujours en perspective les propos de ces partis dans nos dépêches et qu'on ne traduit pas forcément en français toutes les dépêches de la rédaction néerlandophone sur ce sujet ». La rédaction FR de Belga peut se le permettre, poursuit-il, parce qu'elle bénéficie d'un certain « luxe » : il n'y a pas de parti d'extrême-droite dans les parlements de sa communauté linguistique, donc pas de nécessité pour elle de les couvrir « à chaud ». « On peut donc aller chercher des infos supplémentaires pour contextualiser nos dépêches sur le Vlaams Belang. On intervient donc en deuxième ressort. »

La rédaction NL de Belga n'a, elle, ni ce luxe, ni cette posture. Ainsi, l'équipe NL de Belga couvre l'actualité de l'extrême-droite de beaucoup plus près. Elle écrit par exemple sur chaque congrès du Vlaams Belang. « Ce n'est pas parce que le cordon médiatique n'est pas le même en Flandre que les journalistes flamands de Belga ne sont pas sensibilisés à la question de l'extrême-droite », insiste Olivier Charles. Ils et elles font gaffe, mais sont aussi quotidiennement amenés à écrire sur ce parti présent en Flandre depuis 45 ans et devenu aujourd'hui, pour rappel, la deuxième force parlementaire du pays.

Un seul pot commun de dépêches Belga, rédigées par deux équipes différentes, avec deux sensibilités éditoriales différentes, représentatives de deux cultures médiatiques, elles-mêmes liées à deux paysages politiques distincts.

Donc : un seul pot commun de dépêches Belga, rédigées par deux équipes différentes, avec deux sensibilités éditoriales différentes, représentatives de deux cultures médiatiques, elles-mêmes liées à deux paysages politiques distincts. Et le 29 mai 2023 : une double site d'info francophone choisit une dépêche NL et la traduit rapidement, sans faute déontologique.

Alors quoi ? Trois points d'attention.

Premièrement, ce n'est pas un cas isolé. Les (mauvaises) traductions de dépêches de Belga sont fréquentes et pratiquées par plusieurs rédactions et groupes média. « On le constate assez régulièrement, au moins une fois par mois, sans compter les articles qu'on ne voit même pas car ils sont modifiés, puis compressés », répond Olivier Charles.

Deuxièmement, c'est frustrant pour l'agence de presse et pas uniquement dans le cas des dépêches politiques concernées par la clause de responsabilité sociale relative à l'extrême-droite. « Toutes nos dépêches font l'objet d'un traitement journalistique. Lorsqu'une dépêche est "détournée", c'est très frustrant car cela renvoie une image dégradée du travail de Belga et ça donne aux lecteurs le sentiment d'un travail bâclé de notre part. » Olivier Charles explique que Belga interpelle régulièrement ses clients à ce sujet. « Mais malgré nos avertissements, la pratique ne disparaît pas. On a l'impression qu'il n'y a pas de réflexion au sens large. On nous dit : « C'est un accident ». Mais ça arrive trop souvent pour que ce soit le cas. Ces "accidents" ont une cause : l'évolution des rédactions. » Et rien à voir avec une volonté de valoriser l'extrême-droite ou le populisme auprès du public, poursuit

Olivier Charles. Le newsmanager de Belga pense ici à l'évolution économique des rédactions.

Ce qui nous mène au troisième et dernier point : les dépêches sont si vite reprises par les rédactions, si peu digérées, pas contextualisées. La chaîne de production de l'information semble parfois "court-circuitée". Vu les exigences de rapidité d'exécution dans les rédactions, spécialement pour les publications en ligne ; vu la dépendance économique des médias à l'obtention d'un nombre élevé de clics, eux-mêmes facilités par des contenus courts, clivants, émotionnels ; vu l'influence générale d'une économie numérique sur nos pratiques journalistiques... Ce n'est pas surprenant. Par contre, c'est inquiétant. On sait que l'extrême-droite gonfle sur le terrain numérique. La responsabilité sociale des journalistes devrait dès lors être particulièrement accrue à cet endroit.

Catherine Joie

POUR ALLER PLUS LOIN



La revue Ensemble a publié en mai dernier, sous la signature d'Isabelle Philippon, un dossier très fouillé sur les cordons médiatique et politique, avec un chapitre sur la situation en Flandre également.

>> www.ensemble.be



Le CRISP a édité en 2021 deux doubles numéros de ses Courriers (2522 à 2525), consacrés au cordon sanitaire politique et au cordon sanitaire médiatique et rédigés par Benjamin Biard, un des spécialistes de cette question

>> www.crisp.be

Les textes cités du CDJ sont consultables sur www.lecdj.be, dans la partie "déontologie", onglets "Recommandations et Directives" et "Textes de référence". Le règlement du CSA se trouve sur www.csa.be/elections qui publie également tous les dispositifs pris par les médias audiovisuels.